

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 10 AVRIL

A LA CHAMBRE

LES ATTRIBUTIONS JUDICIAIRES

L'« opération » préconisée par le girondin Monis ne paraît pas devoir traîner en longueur. Les gauches ont résolu, par un accord tacite avec le ministère, d'étouffer les débats. On s'attendait à une discussion approfondie d'un projet de loi offrant un caractère aussi grave ; de nombreux amendements pouvaient modérer l'allure précipitée de nos législateurs républicains affolés. Ceux-ci auraient bien voulu faire emploi de la question préalable. A défaut de ce procédé sommaire, la suppression de la discussion générale a paru un moyen commode à ces exécuteurs législatifs. M. Delafosse, en effet, avait à peine exposé quelques considérations sur le caractère politique de cette loi d'exception, démontré l'illogisme des républicains, leur trahison de leurs prétendus principes de liberté ; fait appel et bien en vain au respect de la justice, de l'équité, à la pudeur tout au moins, lorsque les gauches ont proféré en chœur le cri : la clôture ! la clôture ! Les protestations indignées des droites ont fait hésiter un instant le président de la Chambre. Mais en présence du mutisme du garde des sceaux, des clameurs des gauches, il a fléchi, et malgré l'intervention à la tribune de M. Piou et de M. Duchêne à qui la parole a été refusée, M. Méline a mis aux voix la clôture. L'exécution était faite. La discussion générale étouffée par 253 voix contre 242. 9 voix de majorité après pointage.

M. Andrieux proteste.

Rarement le député républicain avait protesté avec tant d'énergie contre la politique d'arbitraire et d'exception suivie par le gouvernement et par la majorité. Sous prétexte de voter une procédure contre un individu, vous allez voter une loi d'exception, a-t-il dit, qui pourra être retournée contre tout citoyen, qui engagera l'avenir. Vous allez inscrire l'exception dans le domaine de la loi constitutionnelle en l'organisant, et, sous prétexte d'expliquer son vote, le député des Alpes a fait une éloquente profession de foi en faveur de la liberté contre la tyrannie d'une majorité. Et, répliquant aux interruptions de la gauche : « Je n'ai jamais marché à la suite d'un homme ; mon passé en fait foi. Pourrait-on en dire autant de vous tous ? Ce n'est pas moi que vous trouverez, si jamais la liberté était étouffée par le despotisme, dans les rangs de ceux empressés à lécher les bottes d'un César. » Cette douche a calmé les gauches, plusieurs de ses membres sentant où le bât les blessait.

On passe à la discussion des articles par 321 voix contre 222.

Dans un langage très élevé et avec une grande force d'argumentation, M^r Freppel condamne à son tour le projet de loi. Il montre dans le Sénat un adversaire politique transformé en juge, siégeant sous l'empire de ses aversions et de ses préoccupations électorales. Il rappelle les déplorables condamnations du maréchal Ney et des ministres de Charles X, victimes de juridictions politiques, et supplie

la Chambre de ne pas ajouter un nouveau précédent à ces précédents.

Peut-être l'éminent évêque a-t-il trop sévèrement qualifié l'exécution de Ney. Il n'y a pas eu « crime » de la part des juges, puisque la culpabilité du maréchal était évidente. Il y a eu seulement excès de sévérité.

M^r Freppel a eu cent fois raison de déclarer que la loi proposée était surtout dirigée contre la Chambre des députés.

— C'est, a-t-il dit, la mainmise du Sénat sur la Chambre.

Messieurs les proscripteurs s'en apercevront par la suite.

Ainsi que l'a annoncé M^r l'évêque d'Angers, l'ère des proscriptions va s'ouvrir. Quels seront les maîtres du gouvernement dans six mois ? Quelles mains détiendront l'arme dangereuse que l'on est en train de forger ? Quelles seront les victimes de demain ?

Après quelques observations du rapporteur, M. Camescasse, de l'avis duquel la loi discutée « n'est pas une loi de principes », l'article premier est adopté par 315 voix contre 194.

Les cinq premiers articles votés sans débat, M. Piou critique dans un très éloquent discours le chapitre II qui règle l'instruction et la mise en accusation. Ce qu'il lui reproche, c'est de rétablir contre les accusés politiques toutes les rigueurs de la procédure secrète, rigueurs abolies pour les assassins et les voleurs.

— Voter cette loi, s'écrie l'orateur, ce serait fonder la législation du bon plaisir, ce serait revenir à la législation de Prairial.

Nous passons sous silence une pauvre réponse de M. Camescasse et une remarquable réplique de M. Piou. Voici M. Thévenet à la tribune où l'ont accompagné les huées d'une bonne partie de la Chambre. Ce boîteux et louche personnage est profondément antipathique.

Le garde des sceaux essaie de justifier le projet tandis que, du banc ministériel, M. Rouvier, redoutant quelque gaffe de la part de son collègue, lui fait signe de quitter la tribune. Il l'abandonne non sans avoir expectoré quelques bêtises. Mais il n'échappe pas des mains de M. Piou. L'éloquent député de la Haute-Garonne ne lâche sa victime qu'après bonne et complète exécution.

L'AJOURNEMENT DU BUDGET

La Chambre a décidé qu'elle ne commencerait la discussion du budget ni aujourd'hui, ni demain, mais seulement le 13 avril. Cette résolution a presque l'air d'une plaisanterie. Nous sommes à la veille des vacances de Pâques ; le Parlement se séparera probablement le jeudi de la semaine sainte, c'est-à-dire le 18 avril. Dire que le débat sur la loi des finances ne s'ouvrira que samedi prochain, c'est dire qu'on ne veut pas s'en occuper sérieusement. On aurait déjà dû commencer l'examen du budget mardi dernier ; alors on aurait achevé le travail, ou tout au moins on l'aurait avancé beaucoup avant Pâques, de manière à terminer la session vers le milieu de juin. Mais c'est précisément ce que la majorité de la Chambre ne veut pas. Elle entend qu'on ait besoin d'elle et qu'on la garde le plus tard possible, jusqu'après l'Exposition, pour jouir de ses avantages, de ses fêtes, etc. Le budget attendra.

Que tous tremblent !

Du rapport de M. Quesnay de Beaurepaire il résulte qu'il suffit de l'opposition active et vive au gouvernement de la République de M. Carnot pour pouvoir être accusé d'attentat contre la sûreté de l'Etat.

Ce qui revient à dire qu'il n'y a plus désormais en France aucune liberté, aucune sécurité pour les hommes politiques, pour les journalistes et même pour les simples particuliers qui ne partagent pas les opinions des Constans et des Thévenet. Le Sénat devient un tribunal révolutionnaire, auquel le gouvernement livrera tous ceux qui lui porteront ombrage et dont il voudra se débarrasser en les emprisonnant ou en les rendant inéligibles.

Et on ira vite en besogne.

Les tribunaux osent encore n'appliquer que la loi et ne condamner qu'à des peines insignifiantes ceux qui se sont rendus coupables de délits insignifiants ! On se passera de ces tribunaux.

Dès sa première séance, la Haute-Cour de justice élira un comité de neuf membres qui se réuniront en chambre d'accusation et procéderont le plus rapidement possible à l'instruction, en dehors de tout magistrat, du procès, de l'accusé ou des accusés désignés par M. Constans au Parquet et contre lesquels des mandats d'arrestation sont déjà signés et paraphés.

La commission d'instruction aura les pouvoirs les plus étendus et pourra élargir l'affaire en impliquant, dans le procès, toutes personnes que bon lui semblera. On peut donc s'attendre à ce que de nouvelles demandes en autorisation de poursuites soient prochainement déposées sur le bureau de la Chambre des députés. Cette commission pourra également ordonner des perquisitions, décerner des mandats d'arrêts. . . . Faire en un mot tout ce qui concerne son état de pourvoyeuse de Mazas en attendant mieux.

Donc, encore une fois, ce n'est plus de tel ou tel qu'il s'agit, c'est de nous tous, adversaires déclarés de cette République dont le honteux jacobinisme est bien fait pour redoubler et surexciter l'hostilité, car l'hostilité immédiate, effective, sans trêve, n'est plus seulement une question de raisonnement et de principe : c'est une nécessité de sécurité et de salubrité publiques.

INFORMATIONS

Hier on assurait que MM. Laguerre, Laisant et Naquet, craignant d'être sous le coup d'un mandat d'arrêt, s'étaient enfuis en Belgique. Ces messieurs n'ont pas quitté Paris.

La République française cite parmi les complices du général Boulanger, que l'accusation vise spécialement, MM. Dillon, Rochefort, le général Du Barail, Laguerre et deux journalistes parisiens.

UN MOT CARACTÉRISTIQUE

M. Sigismond Lacroix, commentant dans le Radical le jugement rendu par la 8^e chambre,

dans l'affaire de la Ligue des Patriotes, écrit ce qui suit :

« Si le résultat avait pu être prévu, personne n'aurait voté l'autorisation des poursuites. »

Ineffable !!

On n'avoue pas, de façon plus cynique et plus ingénue à la fois, que le but poursuivi n'avait rien de commun avec le souci d'une impartiale distribution de la justice.

M. Sigismond Lacroix, devant ce qu'il appelle « un avortement », se demande s'il n'aurait pas mieux valu conserver et réunir toutes les charges pour l'affaire principale, c'est-à-dire pour la Haute-Cour de justice. De cette façon, ajoute-t-il, on aurait englobé dans les mêmes poursuites « le chef de la bande et les comparses ».

Et le Polonais conclut : « Il n'est rien de plus maladroit que de menacer ses adversaires sans les frapper. Le gouvernement, espérons-le, ne se le fera pas dire deux fois. »

La mise en demeure est formelle. . .

Après de tels aveux, s'il se rencontre encore des gens pour conserver des illusions à l'égard des dispositions du parti républicain vis-à-vis de ses adversaires, c'est qu'ils auront la confiance tenace.

Quel ogre que le citoyen Sigismond !

L'ŒILLET ROUGE

M. de Cassagnac annonce la revanche prochaine du général Boulanger.

« Le suffrage universel lui fera un retour de l'île d'Elbe triomphal. »

« Ce ne sera plus l'aigle volant, de clocher en clocher, jusqu'aux tours de Notre-Dame. »

« Mais ce sera l'œillet rouge surgissant de toutes les urnes et s'épanouissant jusque dans le jardin de l'Élysée. »

BLOULANGER ET LE CLERGÉ

L'incorporation du clergé dans l'armée est toujours un des articles du programme boulangiste les plus chers à Boulanger.

M. Laguerre est allé le rappeler à la réunion d'Elbeuf.

Voici en quels termes la Presse résume cette Déclaration :

« Des cris répétés de : Vive Laguerre ! Vive Boulanger ! éclatent de toutes parts, puis le silence se fait, les siffleurs ont disparu et Laguerre reprend son discours fréquemment interrompu par les applaudissements enthousiastes :

« On lui fait une véritable ovation lorsqu'il parle du service obligatoire pour les prêtres, qui, dit-il, peuvent dire librement leur messe, mais qui doivent passer par la caserne avant le séminaire. »

Le général aura remercié son fidèle lieutenant par téléphone.

LA PLACE CARNOT A LYON

La place Perrache, à Lyon, portera désormais le nom de place Carnot : c'est une bassesse et une ingratitude.

Perrache, le savant ingénieur, avait fait beaucoup pour Lyon, en gagnant sur ses deux fleuves la moitié de la presqu'île.

Plus que toute autre, la ville de Lyon, dit le *Nouvelliste*, devait au moins oublier le nom de ce Carnot qui fut néfaste pour elle : ses édiles le lui infligent.

Il est vrai d'ajouter qu'une plaque bleue est si facile à remplacer !

NOUVELLES MILITAIRES

L'ECOLE DE GUERRE

Dans quelques jours paraîtra la liste d'admission des élèves à l'École de guerre. Les trois premiers reçus appartiennent à l'infanterie. La reine des batailles deviendrait-elle aussi la reine des concours ?

Le premier nommé est M. Nourrisson. Le second, M. Appert, fils du général de ce nom, ancien ambassadeur de France à Saint-Petersbourg.

C'est l'artillerie qui fournit le quatrième élu, M. de la Guiche.

UNE CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE

On lit dans l'*Océan*, de Brest :

« Les restes du commandant de l'Angle, le compagnon de Lapérouse, doivent arriver prochainement à Brest, où l'on se propose de les recevoir en grande pompe, avec le concours des troupes et des autorités maritimes, militaires et civiles.

» On sait que le commandant de Langle fut massacré par les sauvages de l'île de Tongatabou, peu de temps avant la perte, corps et biens, de l'*Astrolabe* et de la *Boussole* sur les récifs de Wanikoro.

» Ces deux frégates avaient été armées à Brest, où il existe sans doute encore, à Recouvrance surtout, des descendants des marins montant ces malheureux navires. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

CANTON DE SAUMUR NORD-EST

Scrutin du 14 avril 1889

CANDIDAT CONSERVATEUR

M. ALBERT BRUAS

ancien magistrat

Le *Courrier* a un correspondant dans le canton Nord-Est de Saumur qui déplore que certains journalistes soient si disposés à dire le contraire de la vérité. Et, dans une série de questions qu'il pose, il nous semble entraîné sur cette pente si contraire à ses principes.

Qu'il veuille bien se reporter au compte-rendu, publié par l'*Echo Saumurois*, de la

prétendue réunion publique tenue le samedi 23 mars à la mairie de Saumur. Il y trouvera la solution de la plupart de ses interrogations.

Nous avons dit et nous maintenons que l'assistance dans la salle ne comprenait pas plus de 35 électeurs.

Les amis de M. Pottier ayant seuls été appelés par M. Hubert, conseiller municipal à Saumur, il n'est pas étonnant que le candidat républicain ait eu un certain succès d'acclamations. Que les plus ardents aient trouvé que M. Bruas abordait des questions défavorables à leur préféré, on n'en peut douter après leurs interruptions tapageuses. C'est un procédé bien connu. Mais il n'y a pas lieu de se flatter de ces manifestations de quelques-uns, puisque les deux candidatures, mises aux voix, ont divisé l'assistance par portions égales. Vous ne niez pas que la contre-épreuve n'ait été un échec pour M. Pottier, échec qui depuis a été assez remarqué, commenté et considéré comme de mauvais augure.

Les électeurs répètent et répèteront avec leur bon sens que ce n'est pas le moment de venir à la R. F., alors que tant de républicains sincères de la veille et de l'avant-veille s'en détachent. Et leurs raisons, hélas ! ne sont que trop plausibles avec tout ce que nous voyons et endurons.

Si le correspondant du *Courrier* ou ses copains eussent laissé, le 23 mars, M. Albert Bruas s'expliquer librement, peut-être celui-ci serait-il venu à parler *plus longuement* des services rendus au commerce par son oncle, ancien négociant ; mais ils l'ont interrompu. Les amis de M. Pottier ne peuvent s'en prendre qu'à eux d'être amenés à poser aujourd'hui des interrogations qu'ils eussent été mieux inspirés d'adresser en séance publique pour l'édification de tous.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Sur l'ensemble du projet de loi portant ouverture de crédits extraordinaires pendant la durée de l'Exposition (allocation aux ministres) une bagatelle de 4,552,000 fr., adopté par 306 voix contre 481.

Ont voté *contre* : MM. Berger, Fairé, de La Bourdonnaye, général Lacretelle, de Maillé, Mèrlet, de Soland, de Terves.

LE MOUVEMENT ÉLECTORAL

Nous apprenons, dit le *Petit Courrier*, que l'honorable M. Fabien Cesbron, conseiller municipal de Varrains, avocat à la Cour d'appel d'Angers, posera sa candidature au Conseil général pour le canton de Saumur Sud, contre M. Bury.

Le *Mercur* segréen annonce que M. Léonce de Terves se représentera aux élections générales du mois d'octobre prochain, comme candidat à la députation dans cet arrondissement.

M. Demangeat, préfet démissionnaire du Morbihan, aura un concurrent républicain à Lorient pour les élections législatives. C'est M. Guieysse, conseiller du deuxième canton de Lorient.

MORT DE M. CHEVREUL

M. Chevreul n'a pas survécu longtemps à son fils ; le doyen des étudiants est mort hier matin, à une heure, dans sa 103^e année, après une très courte maladie, car la semaine dernière il se promenait encore dans le jardin du Luxembourg.

La mort de son fils lui avait été cachée et avant-hier il exprimait aux personnes qui se trouvaient près de lui le désir qu'il avait de le voir avant de mourir.

M. Chevreul était né à Angers le 31 août 1786.

Il vint à Paris à l'âge de 47 ans, et fut admis par Vauquelin dans sa fabrique de produits chimiques dont il dirigea bientôt après le laboratoire.

Vauquelin le choisit en 1810 comme préparateur de son cours de chimie appliquée au Muséum d'histoire naturelle. Il fut nommé, en 1824, professeur de chimie à la manufacture des Gobelins et directeur des teintureriers dépendant de cet établissement.

En 1826, il fut admis à l'Académie des sciences et en 1830 il succéda à Vauquelin dans sa chaire du Muséum. Il a été nommé directeur du Muséum en 1864.

La chimie doit à M. Chevreul un grand nombre de découvertes qui ont rendu et rendent encore les plus grands services à l'industrie.

C'est M. Chevreul qui donna la première théorie exacte de la saponification. Il avait réussi à isoler la glycérine, ce qui le conduisit plus tard à la découverte des bougies stéariques. Cette belle découverte a valu en 1832 à M. Chevreul un prix de 42,000 francs.

Ajoutons à l'honneur de M. Chevreul que jamais l'idée ne lui est venue de faire tourner ses découvertes à son profit personnel ; il a généreusement enrichi la société et n'a jamais voulu être que savant.

M. Chevreul était commandeur de la Légion d'honneur.

Voici quelques détails sur les derniers jours et sur la mort de M. Chevreul :

Depuis trois jours, un grand affaiblissement s'était emparé de l'illustre centenaire, si vigoureux encore jusqu'à ces dernières semaines.

Vendredi, par une éclaircie de soleil, il avait voulu reprendre sa promenade accoutumée vers le Champ-de-Mars, où jusqu'au mois de février il n'avait cessé d'aller chaque fois que la température n'était ni trop froide ni trop humide.

Avec mille précautions, on avait étendu le

vieillard en sa voiture, aux côtés d'un de ses gendres, qui, depuis quelque temps, ne le quittait presque jamais.

Durant tout le trajet, M. Chevreul était demeuré silencieux et abattu, mais quand il vit la tour Eiffel achevée, quand on lui eut dit que le drapeau tricolore flottait à son sommet, le visage du centenaire se rasséréna. — C'est bien beau... bien beau ! murmura-t-il.

En rentrant, le soir, M. Chevreul mangea fort peu ; on lui servit un lait de poule et un œuf auxquels il put à peine toucher, puis il rentra dans sa chambre d'où il ne devait plus sortir.

La nuit fut calme, et le lendemain M. Chevreul eut encore assez de forces pour quitter le lit.

Pendant toute la journée il resta étendu sur un fauteuil qu'on avait approché de la fenêtre ouverte sur le labyrinthe du Jardin des Plantes où le savant habitait depuis de longues années la maison même qui jadis servit d'asile au grand Linné.

Une ou deux fois le vieillard appela son fils Henri, dont la mort lui a précisément été cachée, et sa servante Denise, alitée voilà bientôt un mois.

Les forces du vieillard déclinaient dès lors heure par heure.

Dimanche matin, M. Chevreul ne put prendre à son réveil aucune nourriture ni quitter le lit et depuis il tomba lentement en un état de prostration qui dans la soirée de lundi laissait pressentir une catastrophe prochaine.

Son petit-fils M. Eugène Chevreul et les maris de ses deux petites-filles, MM. Deschamps et Long, passèrent la nuit au chevet du centenaire qui semblait dormir.

La respiration était très faible, presque imperceptible. Par moment, les mains déchargées s'agitaient faiblement et la paupière s'entr'ouvrait.

Vers onze heures, on crut entendre parler M. Chevreul : « Henri..., Henri..., Denise... », murmurait-il.

Ce fut tout. Quand la demie de une heure sonna, le doyen des étudiants avait vécu.

L'on peut dire que M. Chevreul s'est éteint à bout d'existence, sans maladie, sans agonie, comme une flamme qui vacille et faute d'huile s'anéantit.

Le matin venu, la famille du savant a fait mander six religieuses qui prient dans la chambre mortuaire et veillent au chevet de l'illustre défunt.

La chambre du défunt est encore tout encombrée de brochures et de livres comme si jamais M. Chevreul n'eût cessé de travailler.

Sur une table il y a des papiers épars, des volumes entr'ouverts et annotés, des manuscrits inachevés.

M. Chevreul a largement tenu sa promesse. Il a travaillé jusqu'au dernier moment.

42 Feuilleton de l'*Echo Saumurois*.

JOSEPHÉ

Par Marthe Lachèse

Tout à coup parut au tournant de la pente sablée, une troupe de ces musiciens nomades, sans patrie et sans nom, citharistes de la grève et de la rue, vrais bohémiens ! Ils étaient nombreux, couverts d'habits sordides et riches de physionomies comme on leur en connaît.

On n'y prit pas garde. Chacun pensait ailleurs. Mais voilà qu'une harpe jeta quelques accords. Les conversations s'interrompirent aussitôt ; on se pencha du haut de la terrasse ; on accourut du fond des allées ; les gens du Hof surgirent par toutes les portes à la fois.

La harpe préludait encore que, déjà, les auditeurs faisaient foule autour de la bande. Dans la vie monotone des eaux, tout incident est précieux, surtout quand à la distraction le charme vient se mêler. Et qui donc échappa jamais à celui de ces symphonies rugueuses, primitives, et pourtant si singulièrement expressives ; musique de la tribu où le génie de

la race supplée, victorieusement parfois, à la science méthodique ; art de la tente et des grands chemins qui fait rêver d'une inspiration libre, en même temps qu'il porte à sourire des naïvetés de l'exécution.

Eux, plus que réalistes à voir et irrésistibles à entendre, ne se demandaient certainement pas sur quel degré de l'échelle musicale ils s'étaient rencontrés un jour. Ils se prenaient tels qu'ils étaient, menestrels populaires, et ne songeaient qu'à pincer, gratter, souffler avec un brio hardi et aventureux comme eux-mêmes.

Quatre violons chantaient les mélodies, deux mandolines leur faisaient écho, la harpe courait du ciel à la terre en égrenant le long du chemin les perles de ses arpèges, une flûte lançait des cadences à rendre les fauvelles jalouses et trois guitares soutenaient l'ensemble par leurs vibrations basses, métalliques, ronflantes, qui marquaient le rythme avec une inflexible sévérité.

Bientôt les braves éclatèrent, puis, après les braves, les rires : un des musiciens venait d'entonner une chanson italienne, étincelante de verve et d'originalité. Il y mêlait une demi-pantomime. A la chanson italienne succéda un *lied* d'outre-Rhin. Et tous les instruments ré-

sonnèrent de plus belle. Les sons et les pièces blanches pleuvaient dans les chapeaux que, par moments, à défaut de plateaux, les nomades tendaient au public.

Seul, un homme, debout, appuyé contre un des tilleuls, ne disait rien, n'applaudissait pas. Il avait l'air fatigué, insouciant de ce qu'il voyait, de ce qu'il entendait. C'était un paysan : sa tournure le révélait non moins que sa grosse veste et son chapeau de paille. D'où venait-il ? Pourquoi demeurait-il ainsi immobile, muet ? On ne l'avait encore jamais vu sur la promenade. Faisait-il seulement partie de cet auditoire dont il partageait si peu les enthousiasmes ? Appartenait-il à cette troupe de bohémiens dont son vêtement, son allure, sa physionomie, le distinguaient si absolument ? Un Italien n'aurait pas manqué de répondre : *Chi lo sa ?*

Les musiciens s'évertuaient toujours. Le concert durait depuis une heure. Mais l'esprit humain est léger, capricieux. Il se lasse vite, même d'une chose agréable. L'attention du public commençait à languir très visiblement. Il fallait donc la réveiller, la rappeler, frapper un coup vainqueur, voir redescendre un flot de la pluie sonore qui avait achevé de se tarir.

Un grand gaillard, qui paraissait le chef de la bande, fit un signe du bout de son archet. Aussitôt les musiciens, groupés jusqu'alors, se placèrent en cercle, laissant ainsi un espace vide au milieu d'eux. On aurait dit qu'ils voulaient procéder à une évocation. Quel fantôme allaient-ils faire surgir ?

Les archets recommencèrent à glisser sur les cordes doucement, presque *sotto voce*. Ils ne chantaient plus une mélodie. Ils accompagnaient d'avance celle qui allait naître. D'où ? on ne le savait pas. La flûte se taisait, la harpe vibrait à peine, les guitares semblaient dire bien bas : Chut ! chut ! écoutez !... De maîtres devenus serviteurs, tous les instruments paraissaient attendre : et le public, étonné, attendait avec eux.

Les sons grandissaient dans un lent *crescendo*. Le chef se retourna, chercha des yeux... mais déjà l'inconnu avait quitté le tilleul et s'approchait.

Il se plaça dans ce vide que les musiciens lui avaient ménagé. Le *crescendo* montait, montait toujours. Enfin les violons attaquèrent et soutinrent le point d'orgue qui annonçait la rémanence...

Et, alors, une voix s'éleva, une voix inconnue...

Les traits du cadavre sont d'une admirable régularité.

On ne sait encore à quelle date seront fixées les funérailles. Le corps de M. Chevreul sera inhumé à Hay, près Paris, où M^{me} Chevreul repose déjà en un caveau de famille.

Le gouvernement doit déposer un projet de loi pour qu'il soit fait à M. Chevreul des obsèques nationales.

FAUSSES PIÈCES DE 20 FRANCS

On signale de plusieurs côtés que des faussaires d'une rare habileté ont mis en circulation une grande quantité de fausses pièces de 20 fr., à l'effigie de la République et au millésime de 1876.

La couleur de ces pièces est assez bien imitée pour tromper les plus experts, et il faut avoir l'oreille étonnamment exercée pour trouver leur son anormal. Aussi serait-il presque impossible de les distinguer des bonnes pièces de 20 fr., si les contours du « génie », de la couronne de lauriers et la signature Barré n'étaient plus empâtés que de raison.

N'empêchez qu'il faut y regarder de bien près pour s'y reconnaître et que jamais fausse monnaie plus dangereuse n'a été lancée dans le public. Avis à qui de droit.

UNE NOUVELLE MACHINE DYNAMO-ÉLECTRIQUE

On ne lira pas sans plaisir, dans les Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, un récent travail de M. l'abbé Ravain. Le savant professeur décrit, avec beaucoup de clarté et de précision, une machine dynamo-électrique, récemment inventée et construite par M. le baron de Contades. Les quelques lignes suivantes donneront une idée du nouvel instrument et de l'étude de M. l'abbé Ravain :

« Le laboratoire de notre Faculté des sciences vient de s'enrichir d'une machine dynamo-électrique d'un nouveau type, due, non-seulement à la générosité, mais, ce qui est beaucoup plus, aux recherches laborieuses et méthodiques de M. le baron Méry de Contades. Je ne fais donc qu'acquiescer une dette de reconnaissance en présentant à notre Société la description de cet instrument qui apportera, certainement, de nouvelles facilités pour la solution de plusieurs problèmes industriels, tels que celui de l'éclairage électrique et du transport de la force.

« ... Nous félicitons sincèrement M. de Contades d'employer ainsi son intelligence, ses loisirs et sa fortune à la solution de problèmes aussi intéressants. »

CORON. — La semaine dernière, un vol d'une audace extraordinaire a été commis à la ferme de la Haute-Lande-Ribard, exploitée par M. Poupard.

Vendredi, M. Poupard était avec ses domestiques dans son écurie; Brunet, domestique, alla dans sa chambre et aperçut son armoire ouverte ainsi que celles de ses camarades et les effets tout bouleversés. Il appela aussitôt et chacun regarda ce qui pouvait bien lui manquer. Seul, le sieur Brunet avait été volé d'une somme de deux cent seize francs.

Il n'y avait pas dix minutes que M. Poupard était passé dans la chambre de ses domestiques. L'auteur de ce vol ne doit pas être étranger aux usages de la maison. Aussi a-t-il eu bien soin de ne prendre aucun objet compromettant, espérant ainsi échapper aux investigations judiciaires.

LA MÉNITRÉ. — Un bien triste accident est arrivé vendredi au village des Illettes. Le nommé Pontoir, épicié, âgé de 30 ans, avait attelé un jeune cheval quand, tout-à-coup, l'animal s'emballa, traînant sur un parcours d'une trentaine de mètres l'infortuné Pontoir qui tenait toujours le licol. Enfin Pontoir lâcha prise et resta inanimé sur le sol, tandis que le cheval continuait sa course désordonnée.

On s'empressa de porter secours à la victime, mais le malheureux Pontoir, transporté chez lui sans connaissance, expira au bout de quelques instants.

TOURS. — *Générosité radicale.* — Hier matin, vers dix heures, un cheval attelé à une voiture où se trouvait un monsieur, parcourait à fond de train le boulevard Heurteloup; plusieurs personnes avaient essayé, en vain, de l'arrêter et un malheur était imminent, quand un garçon de l'hôtel de Bordeaux, Joseph Urvay, n'écoulant que son courage, sauta à la tête du cheval et le maîtrise, non sans avoir été traîné, assez loin, par la bête affolée.

Le monsieur, qui venait ainsi d'échapper, grâce au courage d'Urvay, à une mort presque certaine, un radical de la plus belle eau, le citoyen Brivet, de Saint-Symphorien, est parti sans adresser le moindre remerciement à son sauveur.

Voilà un gaillard que ses sentiments de fraternité républicaine ne ruineront pas de sitôt.

RENNES. — Sous le titre : « Un prix de vertu », le *Journal de Rennes* publie la note suivante :

« Nous croyons savoir que M. P..., propriétaire à Rennes, récemment décédé, a légué à notre municipalité un capital de 30,000 francs, dont les intérêts serviront à doter chaque année une jeune fille à marier.

» Rennes aura donc désormais sa rosière.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 avril 1889.

La hausse s'affirme avec une nouvelle inten-

sité : Le 3 0/0 monte à 85.62; le 4 1/2 0/0 à 105.15.

Les sociétés de crédit ont été particulièrement favorisées. Le Crédit Foncier s'est relevé à 1,315. Ses obligations sont aux plus hauts cours qu'elles aient jamais atteints. C'est le 15 avril que seront émis les 1,200,000 Bons à lots de 25 francs créés en vertu de la loi du 4 avril 1889. Le service financier du titre sera fait par les soins et sous la responsabilité du Crédit Foncier. Voilà pour la sécurité du Bon. Quant aux avantages du placement, on peut les résumer en quelques mots. Le Bon est muni de 25 tickets d'entrée à l'Exposition, de telle sorte que le prix d'achat est une simple avance, car chaque souscripteur dépensera bien 25 entrées.

La Société Générale est très recherchée à 455. Pour donner une idée complète de la parfaite solidité que présente cette institution, il suffit de mettre en regard de ses exigibilités plus ou moins prochaines, ses disponibilités immédiatement réalisables. Le passif s'élève à 274 millions; l'actif présente 297 millions de ressources.

La Banque d'Escompte reprend à 515; la Banque de Paris monte à 760; la Société de Dépôts et Comptes courants coté 596.25 et le Crédit Lyonnais 683.75.

Les souscriptions aux actions des Grands Bouillons Parisiens ont parfaitement marché. L'émission a été 4 fois couverte.

L'obligation des Chemins Economiques s'inscrit à 375.

La Banque d'Etat, place de la Bourse, reçoit des fonds ou des titres (rentes, actions, obligations) pour être employés en reports, arbitrages et opérations de bourse. Le paiement des bénéfices est mensuel. Les versements sont permanents. L'avis de retrait des fonds ou des titres déposés doit être donné un mois à l'avance.

MARCHÉ de Saumur du 6 Avril 1889

Froment-commerce, l'hectolitre	19 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	19 23	Veau	1 60
Méteil	15 50	Mouton	2 —
Seigle	10 86	Porc	1 50
Orge	10 38	Poulets la couple	4 50
Avoine	9 50	Dindonneaux	14 —
Sarrasin	—	Canards	5 —
Haricots blancs	18 —	Oies	10 —
Haricots rouges	16 —	Beurre le kilog.	2 30
Fèves	13 —	Œufs la douzaine	60 —
Noix	8 50	Foin, la charretée de	75 —
Châtaignes	14 —	Luzerne	60 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	50 —
Son	14 —	Huile de noix, 50 kil.	125 —
Pommes de terre, la barrique	40 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	30 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	53 —	id. 2 ^e	28 —
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	26 —
id. 2 ^e id. 0f.33.33	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. 0f.31.88	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.	
Souza et environs	la barrique 115
Champigny	— 115
Varrains	— 115
Bourgueil	— 125
Restigné	— 115
Chinon	— 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 100
Ordinaires, environs de Saumur	— 75
Saint-Léger et environs	— 65
Varrains et environs	— 75
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 70
La Vienne	— 55
Cidre de Bretagne	la barrique 50
Cidre de Normandie	— 40

BOURSE DE PARIS

Du 9 avril 1889

3 0/0	85 50
3 0/0 amortissable	88 20
4 1/2	105 05

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur

Grand choix d'Articles de PAQUES

A DES PRIX EXCEPTIONNELS DE BON MARCHÉ.

Paniers riches; Œufs de toute grosseur, décorés ou non; Œufs rustiques avec sac satin, Poules, Canards, Voiture bébé chocolat, Châlet suisse, Cabane avec cygnes, etc., etc.

SPÉCIALITÉ DE BOITES POUR BAPTÊME

Elles sont garnies de Dragées et de Pralines surfinées, vendues au poids net, même prix qu'au détail.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

MAISON DU PONT-NEUF

PARIS — RUE DU PONT-NEUF — PARIS

Le Nouveau Catalogue et les Gravures des Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

Printemps 1889 Été

Vient de paraître

COMPLET Haute nouveauté	22 fr.	PANTALONS Rayures Mode	7 fr. 75
COMPLET drap noir	27 fr.	COMPLET Coutil chiné	9 fr. 75

EXPÉDITION FRANCO À DOMICILE dans toute la FRANCE à PARTIR de 25 FRANCS. — LA MAISON DU PONT-NEUF à Paris N'APAS de Succursale

« Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon. »

Évitez les contrefaçons étrangères.

J. SIMON (Rue de Provence, 36, PARIS. Rue de Béarn, 41, LYON.)

Le **VIN AROUD** au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE**, l'**ANÉMIE** et l'**APPAUVRISSEMENT** du SANG. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

TOUTES PHARMACIES

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien

109, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Parable qu'on ne pouvait pas plus confondre, quand on l'avait une fois entendue, qu'on ne pouvait l'oublier. Et cette voix chantait :

« Le soir descend sur Fluelen. Les monts s'obscurcissent. La nature s'apprête au repos. Tout se tait. Pas un souffle ne ride l'eau azurée. Heureux celui qui regarde ce doux spectacle ! Moi, hélas ! je ne verrai plus le soir descendre sur Fluelen. O mon lac ! ô ma perle ! où es-tu ? »

Dans l'assemblée, stupéfaite, régnait ce silence qui est la plus haute expression de l'émotion. Chacun retenait son souffle...

Tout à coup un mouvement confus, brusque, se produisit sur la terrasse. Au milieu de cette agitation, des voix passèrent, hâtives, effrayées :

— Vite ! du secours ! de l'eau fraîche ! des sels ! M^{lle} de Kerdu s'évanouit !

Non, Joseph n'avait pas perdu connaissance. Elle venait seulement de fléchir sur les genoux...

XIV

— Que ne m'avez-vous instruit de suite ! Je ne l'aurais pas gardée une heure de plus à Ragatz. Il faut l'arracher à cette rencontre. Emmenez-la sur-le-champ. Vous reviendrez

dans quelques jours, quand cette troupe se sera éloignée. Ayez soin de choisir un endroit qui lui plaise. Éveillez chez elle l'intérêt, le désir... Mais emmenez-la, emmenez-la vite...

M. de Kerdu entendait ces paroles résonner dans ses oreilles comme un tintement lugubre pendant qu'il fermait la porte du médecin et remontait lentement le quai de la Tamina. Quoi ! encore un trouble ! encore un départ ! Allait-il être condamné à se transformer en Juif-Errant ? Verra-t-il toujours le décevant, le fatal fondre comme un simoun sur lui-même et sur cette pauvre enfant ! La Tamina qui, à quelques pas de là, faisait chute et se précipitait avec un fracas effroyable, n'avait rien de plus heurté ni de plus courroucé que l'avalanche qui roulait dans l'esprit du vieillard...

Cependant le temps était précieux.

Quand il fut un peu plus maître de son humeur, M. de Kerdu entra chez sa petite-fille. Joseph, assise près de la fenêtre, regardait languissamment les nuages courir au ciel et faire flotter de grandes ombres sur les monts de l'Autriche.

— Eh bien ! mignonne, comment vous trouvez-vous ? demanda le grand-père.

— Je suis bien, merci, répondit-elle.

M. de Kerdu ne prétendait pas aux habiletés diplomatiques. Ses tactiques n'allaient pas loin.

— Vous êtes bien, reprit-il, tant mieux. Car alors nous pouvons visiter quelque ville curieuse. Nous partirons demain matin. Où voulez-vous que nous allions ?

A cet exorde *ex abrupto*, Joseph répondit par un triste sourire. Elle comprenait...

— A quoi bon partir ? dit-elle. C'est bien inutile.

— Et moi, je trouve que c'est fort sage. Ne résistez pas, je vous prie. Voulez-vous venir à Saint-Maurice ? Vous en parlez, je crois, l'autre jour ?

Sa voix recommençait à se nuancer d'une certaine agitation.

— Un choix ne doit pas être très difficile à faire. La Suisse tout entière invite aux excursions.

C'est là une vérité que nul ne songe à contester, mais que, chaque année, des centaines de touristes tiennent à prouver une fois de plus. Oui, les hauteurs glacées de l'Engadine, les austères Grisons, les champs radieux du pays de Berne, la vallée de Fribourg, le délicieux Oberland et surtout Lucerne, la sympa-

thique Lucerne avec ce trésor de beauté et de poésie qui se nomme le lac des Quatre-Cantons : tout appelle, tout captive, tout ravit l'étranger. Mais le chagrin ressemble à ces épais brouillards au travers desquels on ne voit plus rien. Joseph n'avait ni la force ni le courage de promener sa douleur au milieu des merveilles alpestres. En revanche, un lieu presque voisin attirait suavement son cœur. Elle y était poussée par ses épreuves mêmes...

— Puisque vous tenez absolument à ce que nous quittions provisoirement Ragatz, dit-elle, faites-moi la grâce, mon père, de me conduire à Einsiedeln.

M. de Kerdu fronça les sourcils.

— Un pèlerinage ! dit-il, où vous vous plongerez dans des prières, des réflexions ! quand vous avez besoin de grand air, d'un peu de mouvement, de distractions ! Quelle idée avez-vous là ?

— Vous me demandez ce que je désire, reprit Joseph. Je voudrais visiter Einsiedeln. Je ne souhaite rien autre chose.

(A suivre.)

Étude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A PLACER, sur bonne hypothèque, 100,000 fr. par fractions d'au moins 10,000 fr.
Pour tous renseignements, s'adresser à M^e GUÉRET, notaire à Brain. (357)

A AFFERMER

Pour la Toussaint prochaine DANS UN SEUL TENANT :

Un **JARDIN POTAGER** : 1 hectare 54 ares ;

Un **PRÉ SAULAIS** : 44 ares ;

LOGEMENT : quatre chambres, greniers, caves et servitudes ;

Situés aux Huraudières, joignant la levée d'Enceinte, près l'École de cavalerie.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

QUINCAILLERIE ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

Machines à découper à la main, depuis 5 fr. ; Machine à découper rectiligne, 65 fr. ; Bois de toute provenance pour découpage ; Scies, Dessins et Accessoires divers pour amateurs de découpages.

ROLLAND frères, 5, rue d'Orléans, Saumur.

UN **CULTIVATEUR** vendéen demande à prendre une **ferme** à moitié. (333)

AVIS

M. **AVENIER** informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les **VIDANGES** aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire.
S'adresser à l'Usine. (259)

RHUMES, TOUX, BRONCHITES, Guéris par
LE SIROP ET LA PÂTE PECTORALE DE A. PRADEAU
Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelle
Spécialités de Bandages, Accessoires de Pharmacie. — Prix réduits.

Prairie du Bateau

M. GUYOMARD a l'honneur de prévenir MM. les Propriétaires de chevaux qu'il tient à leur disposition la belle **prairie du Bateau**, située à deux kilomètres de Saumur, route d'Angers. L'ouverture de la prairie aura lieu le 1^{er} avril. On pourra traiter à l'année, au mois, ou à la journée. S'adresser à M. GUYOMARD, qui habite la prairie.

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années ; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

A LOUER

A Saint-Martin-de-la-Place, **MAISON AVEC JARDIN**

S'adresser à M. Henri DESLANDES.

A VENDRE

Dans chef-lieu d'arrondissement du Centre, 4 heures de Paris, grande ligne,

IMPRIMERIE ET JOURNAL
Seuls dans l'arrondissement.

Belle Clientèle Commerciale et Administrative
Annonces judiciaires assurées.

Prix : 40,000 fr.

Écrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, sous les initiales M. P

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord ; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 4 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

HAMMAM

ÉTABLISSEMENT DE BAINS

17, rue du Marché-Noir, 17, SAUMUR

Ouvert de 6 heures du matin à 10 heures du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 heures du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc.

GRANDS BAINS DE VAPEUR

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE
Salle de chaleur sèche, Fumigations,

SALON DE REPOS

Hydrothérapie très complète

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS
Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS
Par **HYPOTHÈQUE**, Avancées sur Biens et TITRES DOTAUX
Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.
Avances avant Formalités, Discrétion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laflitte, PARIS

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE LÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	MIXTE		EXPRESS		OMNIBUS	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 25	12 50	7 55	11 25
Chartres	8		9 6	9 33	2 53	9 44
Chât.-d-Loir	10 24		12 10	1 52	6 34	12 28
Noyant-Méon	11 39		12 54	3 9	7 36	1 13
Liniers-Bou.				3 21	7 41	6 2
Vernantes	11 53			3 36	7 49	6 13
Blou	12 5			3 48	8 11	6 23
Vivry	12 15			3 59	8 20	6 31
SAUMUR (Ori.) (arr.)			1 29	4 10	8 30	1 48
(Ori.) (départ.)			1 36	4 16	8 34	1 54
Nantilly (arr.)				4 24	8 41	7
SAUMUR (Etat) (arr.)				4 36	8 51	7 11
(Etat) (départ.)				4 13	8 30	6 50
Nantilly (départ.)				4 25	8 43	7 3
Chacé-Varr.				4 31	8 49	7 9
Brézé s.-Cyr.				4 39	8 56	7 17
Montreuil				4 24	7 59	6 33
Thouars				11 57	2 34	5 33
Niort				3 58	4 24	7 59
Saintes				6 28	11 05	6 14
Bordeaux				9 29	3 36	9 62

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	MIXTE		EXPRESS		OMNIBUS	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux			5 15	8 20		3
Saintes			7 15	8 48	11 29	6 26
Niort			9 32	10 20	2 5	5 30
Thouars			12 14	12 32	1 30	4 15
Montreuil				12 59	2 03	4 55
Brézé s.-Cyr.					2 38	5 18
Chacé-Varr.					2 46	5 22
Nantilly (arr.)					2 51	5 21
SAUMUR (Etat) (arr.)					3 02	5 42
(Etat) (départ.)					2 41	5 20
Nantilly (départ.)					2 53	5 33
SAUMUR (Ori.) (arr.)					7 47	11 44
(Ori.) (départ.)					7 25	11 25
Vivry					8 10	12 09
Blou					8 19	12 18
Vernantes					8 32	12 33
Liniers-Bou.					8 45	12 46
Noyant-Méon					8 59	1 21
Chât.-d-Loir					10 7	2 15
Chartres					2 00	5 51
Paris					5 25	8

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	DIRECT		EXPRESS		OMNIBUS	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	4 45		6 10	8 40	12 07	3 10
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35
La Ménitré	2 52	7 10	9 09	11 58	3 42	6 16
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 25
St-Clément		7 26		12 14	3 59	6 32
St-Martin		7 33		12 21	4 07	6 39
Saumur (a)		3 22	7 46	9 33	12 34	4 20
(départ.)		3 27	7 52	9 37	12 38	4 31
Varennes			8 05	9 48	12 51	4 45
Port-Boulet			3 52	8 20	9 57	1 03
Langeais			4 26	8 59	10 19	1 40
Tours			5 05	9 42	11 05	2 23
Paris			10 39		3 06	8

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	MIXTE	OMNIBUS	MIXTE
	matin	soir	soir
Saumur	7 52	9 27	4 31
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50
Chinon	9 04	12 50	7 14

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

STATIONS	MIXTE	MARCHE	OMNIBUS	MIXTE	MIXTE
	matin	matin	soir	soir	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 50	6 15	
Moncontour	7 41	13 48	2 27	8 22	
Loudun	8 12	1 46	3 5	9 24	
Montreuil (a)	9 21	3 21	4 38	10 9	
(départ.)					9 30
le Vaudelnay	9 40	4 46	5 10	9 41	
Baugé		5 56	5 30	5 19	9 52
Doué		9 57	6 16	5 26	10 1
Martigné		10 17	7 5	5 48	10 24
Angers		11 43	9 56	7 10	

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS

STATIONS	OMNIBUS	MIXTE	MARCHE	OMNIBUS	OMNIBUS
	matin	matin	matin	matin	soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 27	8 12
Baugé	6 30	9 07	12 16	1 44	8 21
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 24	1 1	8 31
Montreuil (a)	6 46	9 26	12 34	2 01	8 41
(départ.)				1 26	2 15
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Moncontour	8 55		6 8	3 39	10 48
Poitiers	10 33		10 46	5	12 16

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné,